



## Conférence de presse du 13 septembre 2007 de Monsieur le ministre de la Sécurité sociale

### 1. Présentation du « Guide de l'assuré »

Afin de faciliter aux assurés l'entrée en la matière d'assurance accident, l'administration a élaboré un « Guide de l'assuré ». Outre de présenter l'administration, ce guide donne un aperçu des personnes assurées, des risques couverts et des prestations dont peut bénéficier l'assuré en cas d'accident du travail ou de trajet ou lorsqu'il a été atteint d'une maladie professionnelle.

Le guide est publié sous format d'une brochure bilingue en langue française et allemande en format DIN A5. La brochure est consultable et téléchargeable à partir du site Internet de l'AAA ([http://www.aaa.lu/publications/guide\\_assure/index.html](http://www.aaa.lu/publications/guide_assure/index.html)). La version imprimée de la brochure peut être commandée gratuitement à partir du site Internet de l'AAA à l'adresse reprise ci-devant ou par fax (40 12 47). Les syndicats OGB-L, LCGB et CGFP la tiennent également à disposition de leurs membres.

### 2. Nouveau site Internet de l'AAA

Le site Internet de l'Association d'assurance contre les accidents, accessible sous l'adresse [www.aaa.lu](http://www.aaa.lu), a été entièrement retravaillé et se présente depuis peu sous un nouvel aspect. Non seulement l'apparence visuelle a-t-elle été modernisée pour être conforme à la charte graphique des administrations publiques de l'Etat, mais également la rapidité à l'information a eu un sérieux coup de pouce. Le résultat est un site plus ergonomique et plus structuré avec des rubriques nouvelles, telle que la « Newsletter », qui ont été rajoutées .

Le site comprend deux grands volets notamment les rubriques « AAA » et « Prévention ». Sous la rubrique « AAA », l'assuré et l'employeur trouvent toutes les informations concernant les procédures à observer en cas d'accident ainsi qu'une présentation de l'administration. L'assuré peut également se renseigner quant aux prestations dont il peut bénéficier en cas d'accident du travail ou de trajet ou lorsqu'il a été atteint d'une maladie professionnelle.

La rubrique « Prévention » s'adresse principalement à l'employeur et aux professionnels du domaine de la sécurité et de la santé au travail, tels que les travailleurs désignés, les délégués à la sécurité et les coordinateurs de sécurité. Ils y retrouvent une médiathèque, les formations offertes par l'assurance accident ainsi que les aides financières aux entreprises en matière de prévention des risques professionnels.

Une attention particulière a été donnée à la sous-rubrique « Formulaires » contenant tous les formulaires de l'administration en ligne tels que la déclaration d'accident utilisée par l'employeur ainsi que les demandes de prestations pour l'assuré.

Toutes les publications de l'assurance accident sont disponibles sous format pdf à la sous-rubrique « Publications ». Le texte intégral du livre II du Code des assurances sociales régissant l'assurance accident peut être consulté à la sous-rubrique « Législation ». D'autres sous-rubriques utiles sont celles de la « Jurisprudence » et des « Statistiques ».

Sous l'espace « Contact », les utilisateurs trouvent les coordonnées de l'administration telles que l'adresse, les horaires d'ouverture du guichet ainsi que le plan d'accès par transport en commun ou individuel.

### 3. Chiffres-clés des statistiques concernant les accidents du travail en 2006

Comparé à 2005, il y a eu en 2006:

- une baisse de 0,8% du taux de fréquence<sup>(1)</sup> de tous les accidents à 7,69 (en 2005: 7,75)
- une augmentation de 1,7% du taux de fréquence des accidents du travail proprement dits à 6,04 (en 2005: 5,94)
- une baisse de 8,8% du taux de fréquence des accidents de trajet à 1,65 (en 2005: 1,81)
- une augmentation de 5,3% du nombre absolu d'accidents du travail proprement dits à 16.837 unités (en 2005: 15.988 unités)
- un renversement de la tendance croissante des accidents de trajet par rapport aux accidents du travail (en 2006, 21,43% de tous les accidents sont des accidents de trajet contre 23,31% en 2005)

L'objectif de la déclaration du plan d'action de lutte contre les accidents de travail 2003-2007<sup>(2)</sup>, qui prévoit une diminution du taux de fréquence de 5% jusqu'en 2007 par rapport à l'année de référence 2002 a déjà été atteint en 2004. En 2006 la diminution du taux de fréquence est de 28,1% par rapport à l'année de référence 2002. L'objectif du renversement de la tendance d'un nombre croissant des accidents de trajet par rapport à celui du travail a également été atteint en 2006.

Cette tendance à la baisse encouragera certainement les professionnels du domaine de la sécurité et de la santé au travail, tels que les travailleurs désignés, les délégués à la sécurité et les coordinateurs de sécurité à poursuivre leurs efforts.

Bien qu'une sensibilisation du public vis-à-vis des accidents du travail via les médias est toujours de mise, force est de constater que l'impression générale d'une augmentation du nombre des accidents du travail, miroitée par une médiatisation accrue, n'est pas confirmée par les valeurs statistiques.

Le détail de l'évolution des chiffres-clés de 1990 à 2006 peut être consultée en annexe.

(1) Le taux de fréquence des accidents est le nombre d'accidents par rapport à 100 salariés-unité occupés à plein temps.

(2) Le plan d'action de lutte contre les accidents de travail 2003-2007 vise à redynamiser la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs avec comme buts à atteindre:

- diminution substantielle du taux relatif des accidents du travail et de trajet ;
- diminution de 5% du taux de fréquence des accidents du travail reconnus ;
- renversement de la tendance d'un nombre croissant des accidents de trajet par rapport à celui du travail.

Le plan d'action été développé en partenariat entre le gouvernement, les administrations publiques et les partenaires sociaux.

## Annexe

### 1. Guide de l'assuré

Un exemplaire du « Guide de l'assuré », en version bilingue française et allemande, figure dans le dossier de presse. Le guide est également consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'AAA : [http://www.aaa.lu/publications/guide\\_assure/index.html](http://www.aaa.lu/publications/guide_assure/index.html)

### 2. Nouveau site Internet de l'AAA – Page d'accueil

The screenshot shows the homepage of the Association d'Assurance contre les Accidents (AAA) in Luxembourg. The header includes the AAA logo, the text 'Association d'Assurance contre les Accidents GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG', and a search bar. Navigation links for 'Accueil', 'Newsletter', 'Liens', 'Contact', and 'Nos réactions' are present. A sidebar on the left lists menu items: AAA, Prévention, Formulaires, Publications, Législation, Jurisprudence, and Statistiques. The main content area is titled 'A la Une' and features three articles:

- Législation - nouveautés**: A large graphic with the text 'SERVICE CENTRAL DE LA LEGISLATION' is shown. The article text states: 'Le ministère du Travail et de l'Emploi vient de publier sous forme d'arrêtés ministériels du 18 juillet 2007 les programmes des différents cycles de formation pour travailleurs désignés et pour coordinateurs de sécurité et de santé. En ce qui concerne l'organisation des ...' with a link to 'Lire la suite'.
- maîrisk**: The article text states: 'Afin d'inciter les entreprises à investir dans la prévention et la gestion des risques professionnels, l'Association d'assurance contre les accidents a décidé de collaborer au développement du logiciel "maîrisk", élaboré par le Service de Santé au Travail de l'Industrie (S.T.I.) et la société Lineheart&Soft. Il s'agit ...' with a link to 'Lire la suite'.
- Guide de l'assuré**: The article text states: 'Le guide de l'assuré donne des informations générales sur l'assurance accident et plus précisément sur les deux services qui sont le plus en contact avec les assurés et les employeurs, à savoir le service des prestations et le service de prévention ...' with a link to 'Lire la suite'.

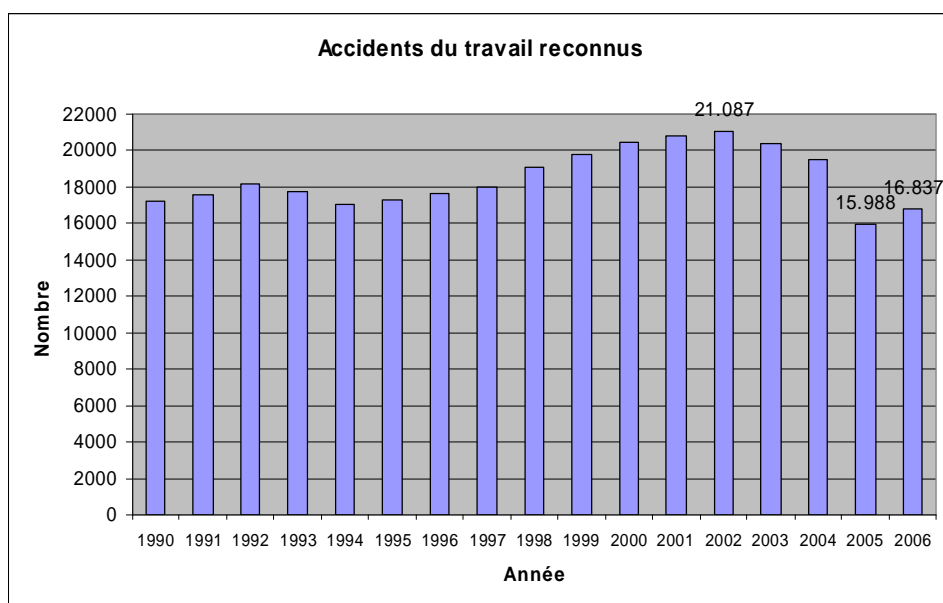
A 'FOCUS' sidebar on the right highlights 'Trajet Sécurisons-le!' and 'Prescriptions de prévention'.

### 3. Statistiques concernant les accidents du travail et de trajet

#### 3.1 Aperçu de l'évolution générale des accidents de 1990 à 2006

Année	Accidents (tous)			Section industrielle régime général			Section industrielle régimes spéciaux			Section agricole et forestière		
	déclarés	reconnus		déclarés	reconnus		déclarés	reconnus		déclarés	reconnus	
		tous	dont mortels		tous	dont mortels		tous	dont mortels		tous	dont mortels
1990	28.201	<b>26.457</b>	24	21.287	<b>19.756</b>	18	5.175	<b>5.014</b>	0	1.739	<b>1.687</b>	6
1991	28.789	<b>27.190</b>	25	21.968	<b>20.601</b>	15	5.178	<b>4.991</b>	7	1.643	<b>1.598</b>	3
1992	29.852	<b>28.160</b>	20	22.518	<b>21.088</b>	19	5.786	<b>5.556</b>	0	1.548	<b>1.516</b>	1
1993	29.633	<b>28.119</b>	34	22.134	<b>20.857</b>	26	6.036	<b>5.844</b>	3	1.463	<b>1.418</b>	5
1994	28.796	<b>27.628</b>	25	21.198	<b>20.215</b>	21	6.275	<b>6.120</b>	2	1.323	<b>1.293</b>	2
1995	30.156	<b>27.832</b>	31	21.965	<b>20.826</b>	25	6.946	<b>5.785</b>	2	1.245	<b>1.221</b>	4
1996	30.367	<b>29.326</b>	23	22.932	<b>22.084</b>	20	6.207	<b>6.029</b>	2	1.228	<b>1.213</b>	1
1997	30.740	<b>29.448</b>	24	23.091	<b>21.996</b>	23	6.490	<b>6.316</b>	1	1.159	<b>1.136</b>	0
1998	31.906	<b>30.455</b>	20	24.559	<b>23.320</b>	19	6.449	<b>6.266</b>	0	898	<b>869</b>	1
1999	33.788	<b>31.995</b>	14	26.078	<b>24.540</b>	13	6.882	<b>6.666</b>	0	828	<b>789</b>	1
2000	34.127	<b>32.279</b>	25	26.959	<b>25.445</b>	23	6.380	<b>6.072</b>	0	788	<b>762</b>	2
2001	35.625	<b>33.597</b>	24	28.189	<b>26.472</b>	20	6.764	<b>6.466</b>	3	672	<b>659</b>	1
2002	36.313	<b>34.080</b>	16	28.824	<b>26.856</b>	14	6.789	<b>6.545</b>	1	700	<b>679</b>	1
2003	36.004	<b>33.386</b>	15	28.233	<b>25.928</b>	14	7.140	<b>6.847</b>	0	631	<b>611</b>	1
2004	36.676	<b>32.804</b>	10	28.533	<b>25.055</b>	8	7.548	<b>7.177</b>	2	595	<b>572</b>	0
2005	32.728	<b>27.482</b>	22	25.620	<b>20.896</b>	22	6.639	<b>6.143</b>	0	469	<b>443</b>	0
2006	33.473	<b>27.963</b>	14	26.441	<b>21.516</b>	13	6.567	<b>6.011</b>	1	465	<b>436</b>	0

#### 3.2 Evolution du nombre des accidents reconnus de 1990 à 2006

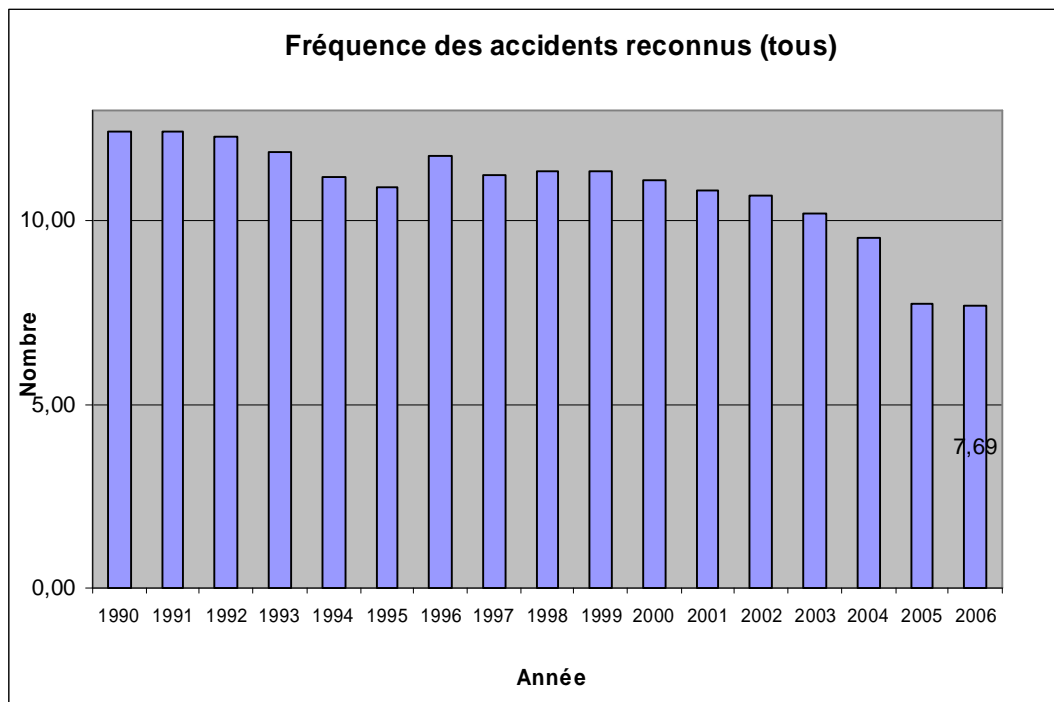


En baisse depuis 2002, le nombre des accidents du travail est en train de stagner en 2006. La stagnation s'explique par l'augmentation plus prononcée du nombre de salariés durant l'année 2006 (plus de 10.000 unités) et du risque plus élevé qui en découle.

Depuis 1990 le nombre d'entreprises est passé de 14.466 unités à 32.804 et celui des salariés de 158.642 à 279.810 unités. Ces chiffres ont donc pratiquement doublé entre 1990 et 2006 alors que le nombre des accidents reconnus en 2006 atteint plus ou moins le niveau de celui de l'année 1990.

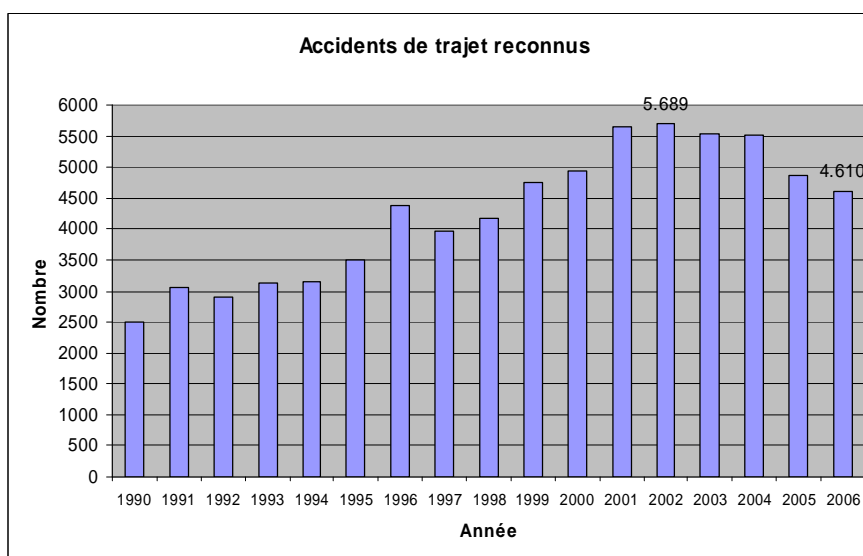
### 3.3 Evolution du taux de fréquence de 1990 à 2006

Pour analyser la tendance des accidents il y a lieu d'observer l'évolution du taux de fréquence, donc le nombre de tous les accidents reconnus par rapport à 100 salariés unité, au fil des années :



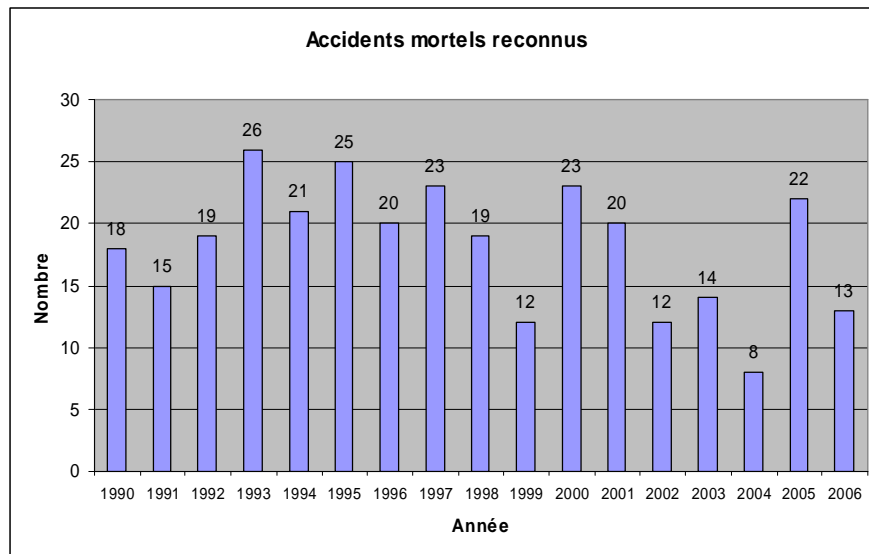
Depuis 1990 la fréquence des accidents est en baisse et se situe actuellement aux alentours de 7,7 accidents par 100 salariés unité. Ceci s'explique d'une part par l'augmentation prononcée du nombre des salariés au courant des années et d'autre part du nombre des accidents qui n'a pas suivi cette tendance accrue vers la hausse.

### 3.4 Evolution des accidents de trajet de 1990 à 2006



Les accidents de trajet sont en baisse depuis 2002 et suivent la tendance à la baisse des accidents routiers en général. Pour la prévention des accidents de trajet, l'assurance accident a participé à la campagne « Trajet Sécurisons-le! » lancée en 2003 à l'initiative de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL). Site Internet de la campagne : [www.trajet.lu](http://www.trajet.lu)

### 3.5 Evolution des accidents mortels de 1990 à 2006



La « loi des petits nombres », spécifique à la situation luxembourgeoise (peu de salariés, peu d'accidents mortels en nombre absolu) ne permet pas de faire une analyse pertinente des accidents mortels où le facteur aléatoire joue un rôle important.

Bien que la variation des accidents mortels est importante d'une année à l'autre, il y a lieu de constater une valeur constante : chaque année plus de 50% des accidents mortels sont des accidents routiers (soit des accidents de trajet ou de mission).

L'ensemble des statistiques nationales concernant les accidents du travail disponibles peut être consulté sur le site Internet de l'AAA : <http://www.aaa.lu/statistiques/index.html>